

Viganò anéantit des détracteurs...

Author : Riposte Catholique

Categories : [Documents](#), [Eglise universelle](#), [En Une](#), [Riposte Catholique](#), [Rome](#)

Date : 28 août 2018



La meilleure des défenses étant l'attaque, des médias et des responsables ecclésiastiques, douchés par le témoignage de l'archevêque Carlo Maria Viganò, n'ont pas craint, toute honte bue, de reprendre à leur compte des calomnies remontant à 2016 visant à incriminer l'ancien nonce apostolique à Washington D.C. pour avoir tenté de bloquer une enquête sur l'archevêque Nienstedt, alors ordinaire de l'archidiocèse de St. Paul et Minneapolis, et ordonné la destruction de preuves impliquant des inconduites sexuelles de Mgr Nienstedt. Rien que ça... Des preuves existent en effet... mais elle démontrent tout le contraire et font litière des médiocres manœuvres des calomniateurs professionnels ou occasionnels – dont certains viennent même se répandre dans des commentaires sur Riposte Catholique ! L'archevêque Viganò, dans une [nouvelle mise au point du 26 août](#), leur répond et les anéantit. Voici la traduction de sa mise au point.

*

Des accusations contre moi ont paru dans les médias – en juillet 2016, alors que j'avais déjà quitté mon poste à Washington D.C. –, à la suite de la publication d'un mémorandum rédigé par le Père Dan Griffith qui était alors délégué à la protection des mineurs dans l'archidiocèse.

Ces accusations – alléguant que j'avais ordonné aux deux évêques auxiliaires de Minneapolis de clore l'enquête sur la vie de l'archevêque John C. Nienstedt – sont fausses.

Le Père Griffith n'était pas présent lors de la réunion que j'ai eue à la nonciature avec l'archevêque et les deux auxiliaires le 12 avril 2014, et au cours de laquelle plusieurs déclarations sous serment contenant des accusations contre l'archevêque Nienstedt me furent données.

Ces attestations sous serment avaient été obtenues par la société *Greene Espel* qui avait été engagée par le Père Griffith, au nom de l'archidiocèse, pour enquêter sur l'archevêque Nienstedt. Cette société appartient au groupe *Lawyers for All Families* [avocats pour toutes les familles] qui combattait l'archevêque Nienstedt sur l'affaire de l'approbation des mariages entre personnes de même sexe dans l'État du Minnesota.

Dans certains de ces attestations sous serment, il était prétendu que l'archevêque Nienstedt avait eu une liaison avec un Garde suisse lorsqu'il travaillait au Vatican quelque vingt ans auparavant.

Des détectives privés de la société *Greene Espel* avaient mené leur enquête d'une manière partielle et à charge, et voulaient désormais étendre immédiatement leur enquête à la Garde suisse pontificale sans avoir d'abord entendu l'archevêque Nienstedt.

J'avais suggéré aux évêques qui étaient venus me voir à la nonciature le 12 avril 2014, de dire aux avocats de *Greene Espel* qu'il me semblait convenable que l'archevêque Nienstedt soit entendu avant de prendre ces mesures – *audiatur et altera pars* [entendre la partie adverse] – ce qu'ils n'avaient toujours pas fait. Les évêques acceptèrent ma suggestion.

Mais le jour suivant, je reçus une lettre signée par les deux auxiliaires affirmant faussement que j'avais suggéré que l'enquête soit arrêtée.

Je n'ai jamais demandé à quiconque que *Greene Espel* devait arrêter l'enquête, et je n'ai jamais ordonné qu'un quelconque document soit détruit. Toute déclaration contraire est mensongère.

J'ai toutefois donné des instructions à l'un des évêques auxiliaires, Lee A. Piché, de supprimer de l'ordinateur des archives de l'archidiocèse la lettre affirmant mensongèrement que j'avais suggéré que l'enquête soit suspendue. J'insiste sur le fait que ce n'est pas que pour laver mon honneur mais aussi ceux de la nonciature et du Saint-Père qui pourraient être inutilement blessés du fait d'une fausse déclaration utilisable contre l'Église.

Le jour même où l'information parut dans le *New York Times*, le 21 juillet 2016, le Saint-Père demanda au cardinal Parolin [secrétaire d'État] d'appeler le nonce à Washington D.C. (Christophe Pierre) et de lui ordonner qu'une enquête sur ma conduite soit immédiatement menée de telle sorte que je sois signalé au tribunal chargé de juger les dissimulations d'abus commis par des évêques.

J'ai informé le Bureau de presse du Vatican, nommément le Père Lombardi et M. Greg Burke. Sur autorisation du substitut du secrétaire d'État – à l'époque l'archevêque Becciu –, M. Jeffrey Lena, un avocat américain travaillant pour le Saint-Siège, s'est rendu à la Congrégation

pour les évêques, où il a pu découvrir des documents prouvant que ma conduite avait été absolument correcte.

M. Lena a transmis au Saint-Père un rapport écrit m'exonérant. Malgré cela, le Bureau de presse du Vatican n'a pas jugé nécessaire de publier une déclaration réfutant l'article du *New York Times*.

La nonciature a également répondu au cardinal Parolin par un rapport détaillé qui restaurait la vérité et démontrait que ma conduite avait été absolument correcte.

On pourra trouver ce rapport au secrétariat d'État du Vatican et à la nonciature de Washington D.C.

Le 28 juillet 2017, j'ai écrit à la fois à l'archevêque Pierre et à l'archevêque Hebda (qui a succédé à Nienstedt) pour leur demander de corriger publiquement le mémorandum de Griffith. Malgré de nombreux courriels et appels téléphoniques, je n'ai eu aucun retour d'eux.

26 août 2018.